

Pour certains, mes suggestions ne donneront rien, car le gouvernement sera toujours majoritaire dans ces comités. Je n'en crois rien. De nombreux comités ont prouvé à la Chambre qu'ils peuvent faire du bon travail. Citons par exemple le sous-comité des institutions pénitentiaires qui était présidé par le ministre actuel des Affaires extérieures (M. MacGuigan), aussi que le comité sur les relations fiscales entre les provinces et le gouvernement fédéral, présidé par le député de Gloucester (M. Breau). Citons aussi le comité sur la réforme de la réglementation présidé par le député de Willowdale (M. Peterson). Il y a également le comité sur la société nationale du commerce, le comité sur les handicapés qui étaient présidés par le secrétaire parlementaire du président du Conseil privé (M. Smith). Enfin, mentionnons le comité des règlements et autres textes réglementaires, présidé par mon collègue de Wellington-Dufferin-Simcoe (M. Beatty) et co-présidé par le sénateur Godfrey, qui s'est occupé de toute la question de la réforme de la réglementation plutôt que des règlements.

Ces exemples prouvent que parfois, lorsqu'il s'agit de questions importantes, nous pouvons laisser le sectarisme de côté et chercher la vérité.

Le comité des comptes publics en est un autre exemple. Il a accompli un excellent travail sous la présidence du député de Capilano (M. Huntington) et du député de Vancouver Quadra (M. Clarke). Il a travaillé avec diligence et a permis d'améliorer la procédure de vérification du budget des dépenses par le Parlement et de renforcer la responsabilité du gouvernement en ce domaine.

La chose est donc possible. Il suffit d'un peu de bonne volonté, d'un climat de confiance d'une certaine dose d'initiative. En tant que parlementaire, je trouve absolument inacceptable que le gouvernement ne présente pas les projets qu'il nous a promis dans le discours du trône. Je ne suis d'ailleurs pas le seul à partager cet avis. Beaucoup de Canadiens sont de cet avis. Beaucoup s'insurgent également contre le fait que les travaux soient émaillés de discussions frivoles et ennuyeuses. Cela ne veut pas dire pour autant que nous devrions oublier nos convictions politiques, bien au contraire, mais il ne faudrait pas qu'elles se manifestent à mauvais escient et qu'elles nous empêchent de régler les problèmes des Canadiens.

Mes électeurs me demandent ce que le Parlement peut faire pour régler leurs problèmes. Je dois leur avouer qu'il ne peut pas faire grand-chose. Et pourquoi, me direz-vous? Les 282 députés ne peuvent régler tous les problèmes; par contre, les comités le peuvent. Cependant, ils ne peuvent prendre des mesures immédiates pour régler les problèmes que si le gouvernement est rarement d'accord. C'est là le problème avec notre système et c'est pourquoi, à mon humble avis, des réformes s'imposent. J'aimerais que le leader du gouvernement oublie certaines expériences malheureuses et étudie les rapports et les documents que nous possédons, y compris ceux qu'il présente au gouvernement mais dont nous n'avons jamais pris connaissance jusqu'à présent ainsi que tous les renseignements,

Les subsides

publics, privés ou confidentiels et les remettre au moins au comité afin qu'il puisse les étudier.

Le leader du gouvernement aurait, selon un article du *Citizen* d'Ottawa, déclaré à la Chambre à propos des propositions que pour être intéressantes, elles n'en étaient pas moins insuffisantes. Je tiens à lui dire qu'elles peuvent bien être insuffisantes mais je tiens à lui dire qu'elles étaient définitives. Bien au contraire, j'ai dit que c'était un premier pas. Il existe un problème. Ces propositions sont un début, mais elles sont restées sans aucun écho. Si le gouvernement se donne la peine de présenter des solutions pour faciliter la bonne marche du Parlement, nous sommes prêts à les examiner. Mais nous voulons d'abord voir ces propositions. Aujourd'hui, une forte majorité silencieuse de Canadiens souhaite que le Parlement se mette sérieusement à l'œuvre. Ils en ont assez de nos mesquineries. Ils veulent que nous nous élevions au-dessus de nous-mêmes pour enfin réaliser ces choses auxquelles nous tenons vraiment, dans un esprit de parti qui n'ait rien de répréhensible.

● (1740)

L'Orateur suppléant (M. Ethier): A l'ordre, je vous prie. Je regrette d'interrompre le député, mais son temps de parole est terminé.

M. Dionne (Northumberland-Miramichi): Qu'il continue.

L'Orateur suppléant (M. Ethier): Le député pourra poursuivre avec le consentement unanime. Y a-t-il unanimité?

Des voix: D'accord.

M. Baker (Nepean-Carleton): Je vous remercie, monsieur l'Orateur, et je remercie mes collègues. J'en arrive à la conclusion. Quelques ministres sont présents à la Chambre aujourd'hui: le ministre de l'Environnement (M. Roberts), le secrétaire d'État aux Affaires extérieures de même qu'un secrétaire parlementaire et quelques anciens ministres. Si ces messieurs veulent rendre service à la Chambre, ils iront présenter notre requête au leader parlementaire du gouvernement, car le chef de l'opposition de même que le chef du Nouveau parti démocratique ont promis tour à tour que si le mandat est suffisamment large—et je suis sûr qu'il le sera—la question serait rapidement renvoyée au comité sans débat prolongé. Je crois que le moment est venu où chacun de nous doit s'interroger sur le Parlement et convenir qu'il a besoin d'un nouveau départ.

Des voix: Bravo!

L'hon. Mark MacGuigan (secrétaire d'État aux Affaires extérieures): Monsieur l'Orateur, j'interviens aujourd'hui au sujet de cette motion en tant que fervent défenseur des institutions parlementaires. Comme la plupart des autres députés, depuis mon arrivée à la Chambre des communes, j'ai appris à mieux comprendre le Parlement et à l'aimer davantage. J'ai été élu en 1968 et, en 14 ans, j'ai assisté à tous les grands débats, au cours desquels nos éminents collègues parlementaires ont su défendre nos traditions démocratiques.